

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 03
Séance du mardi 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19 Présents : 15
Nombre de membres en exercice : 19 Représentés : 03
Absents : 01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BICHON Danielle, BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Jeanne PISTORESI RAMAZOTTI)

Membres absents : PERGOLA Marie-Ange

Date de la convocation : 24 janvier 2023

Date d'exécution : 31 janvier 2024

Date d'affichage : 02 février 2024

OBJET : VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le président rappelle que par délibération N° 2023-57 en date du 15 décembre 2023, le conseil municipal approuvait le nouveau plan de financement principe de l'opération de viabilisation du lotissement communal « E Cardelline » qui s'établissait comme suit :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
CDC	47,00 %	420 000, 00 €
ETAT	33,00 %	295 053, 00 €
Commune	20,00 %	179 045, 00 €
TOTAL	100,00 %	894 098, 00 €

Il informe le conseil que dans le cadre de l'instruction de ce dossier, les services de l'Etat ont invité la commune à présenter un plan de financement rectifié qui s'établit comme suit :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
CDC	46,97 %	420 000,00 €
ETAT	33,03 %	295 320,57 €
Autofinancement	20,00 %	178 777,43 €
TOTAL	100,00 %	894 098,00 €

Il propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération de viabilisation du lotissement communal tel que présenté ci-dessous :

Financier	Taux	Montant de l'aide sollicitée
CDC	46,97 %	420 000,00 €
ETAT	33,03 %	295 320,57 €
Autofinancement	20,00 %	178 777,43 €
TOTAL	100,00 %	894 098,00 €

Délibération n° 2024 – 03 : Viabilisation lotissement communal - Modification plan de financement

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à					
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à					
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne PISTORESÌ RAMAZOTTI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à J.C. FRANCESCHI					 Jean-Claude FRANCESCHI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à					
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à					
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BICHON Danièle Conseillère municipale Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Ange-Joseph FRATICELLI, maire.